



FÉDÉRATION FRANÇAISE de JEU de BALLE au TAMBOURIN

COMITE DIRECTEUR N°16 du 19 Août 2007

Présents : Bernard Barral, Jacques Bousquet, Josette Bousquet, Gilbert Can, Guy Castelbou, Annie Cazzani, Philippe Cazzani, Lionel Charles, Stéphan Coste, Paul Dô, Pascal Fabre, Christine Galant, Max Lamolle, Nicolas Terme, Séverine Tessier.

Représentés : Frédéric Atger (pouvoir à Philippe Cazzani), Josette Can (Pouvoir à Gilbert Can), Christian Pille (pouvoir à Bernard Barral), Antoine Sanchez (pouvoir à Max Lamolle),

Excusés : Bernard Labarias

Absents : Luc Echinard, Gilbert Poujade, Freddy Tarin et Laurent Zumello.

Bernard Barral ouvre la séance à 10h15.

1 – Approbation du Procès Verbal du Comité Directeur N°15 du 23 Mars 07 :

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le procès verbal de la réunion du 23 Mars 2007.

2 – Appel du club de Balaruc les Bains

Le club de Balaruc les Bains fait appel de la décision du Bureau Directeur du 12 Avril dernier.

Ce club n'avait pas d'arbitre officiel licencié au club au début de la saison et a été sanctionné conformément à l'article 4.4 du règlement sportif :

- *D'une amende de 300 €*
- *De 5 points de pénalité pour l'équipe de Nationale 3.*
- *D'une interdiction de montée en série supérieure de l'équipe de Nationale 3.*

Suite à cette décision, le club a proposé de faire passer l'examen à un ou plusieurs de leurs joueurs afin d'être en règle.

Le Comité Directeur confirme la décision prise par le Bureau Directeur. Toutefois, il décide de supprimer l'amende de 300 € si le club présente des candidats à la prochaine session de l'examen d'arbitre et si l'un d'entre eux réussit l'examen. Dans le cas contraire, l'amende sera maintenue.

3 –Licence de Marc Masscheleyn:

Le comité Directeur a décidé de ne pas attribuer de licence à Marc Masscheleyn pour le motif suivant et conformément à l'article 2 du règlement intérieur.

Le Comité Directeur refuse de délivrer toute licence à Monsieur Marc Masscheleyn, afin de prévenir tout incident sur les terrains, car celui-ci a mis la Fédération aux Prud'hommes, ce qui menace le devenir du Tambourin.

Le Président propose que le comité Directeur valide cette décision qui avait été prise par un vote par correspondance.

16 voix sont pour la validation de cette décision et 2 voix s'abstiennent.

4 –Engagements en coupe de France :

Le Bureau Directeur a fait le constat que certains clubs s'engageaient en Coupe de France et ne disputaient pas celle-ci une fois le tirage effectué.

Le Comité Directeur propose de faire payer 20 €, l'engagement en Coupe de France.
Cette proposition sera soumise au vote de la prochaine Assemblée Générale.

4 – Modification du Règlement en Nationale 1 :

Bernard Barral fait le constat que la plupart des rencontres de Nationale 1 durent souvent plus de 3 heures et que le public déserte parfois les rencontres avant la fin de la partie, surtout lors des matchs en nocturne.

Le Comité Directeur décide de proposer au vote de la prochaine Assemblée Générale de fixer le déroulement de toutes les rencontres (nationales, régionales, féminines et jeunes) en 13 jeux avec 2 avantages.

Pascal Fabre souligne que des équipes de Nationale 3 ne se sont pas déplacées à Beuvrages. Il souligne que plusieurs personnes ont proposé que le forfait à Beuvrages soit augmenté et soit équivalent au coût du déplacement, soit environ 600 €.

Bernard Barral lui répond qu'il n'est pas possible d'établir un tarif pour les forfaits dans le Nord et un autre pour les autres forfaits.

Guy Castelbou propose de supprimer la règle du double contact à l'intérieur du tambourin.

Le Comité Directeur décide de proposer cette modification au vote de la prochaine Assemblée Générale.

5 –Informations sur la fabrique :

Le Président indique que le fonctionnement de la fabrique est correct et que Mathieu s'en sort très bien dans la fabrication et dans les délais de livraison.

Il souligne toutefois qu'une étude de prix de revient a été faite dernièrement et que chaque rechapé est vendu à perte (environ 2€ par tambourin).

Paul Dô informe le Comité Directeur qu'il faut maintenant relancer les écoles afin de leur vendre des tambourins.

Bernard Barral remercie Pascal Fabre de s'être occupé de la réfection du plateau de fabrication. Celui-ci informe que c'est l'entreprise Pera qui l'a fabriqué, par l'intermédiaire de son Directeur Francis Sanchez.

6 –informations diverses :

Situation de Luc Echinard

Bernard Barral fait le constat que le Docteur Luc Echinard n'est jamais venu lors des réunions du Comité Directeur. Règlementairement, le Comité est dans l'obligation de mettre fin à son mandat. Bernard Barral l'en informera par courrier.

Licenciement de Marc Masscheleyn

Le Président évoque l'évolution du dossier.

Démonstrations lors de la Coupe du Monde de Rugby

Bernard Barral informe le Comité Directeur qu'il a rencontré le directeur du site de Montpellier et qu'un emplacement sera réservé pour le Tambourin à proximité du stade de la Mosson, lors des matchs des 12, 16 et 23 septembre (les rencontres se déroulent à 14 ou 16 heures).

L'emplacement sera certes limité mais le tambourin sera le seul sport représenté hors rugby sur tous les terrains de France.

Le Président propose que chaque instance, Ligue Languedoc Roussillon, Comité Départemental de l'Hérault et Fédération aient chacune la gestion d'une journée au stade de la Mosson.

Création d'un pôle France

Le Président fait un petit bilan des rencontres internationales Italie – France.

Le bilan sportif n'a pas été aussi bon que celui de l'année dernière. Toutefois, Stéphan Coste et Guy Castelbou souhaitent ne pas s'alarmer face à ce constat. Les rencontres reflètent souvent le niveau des championnats Français.

Bernard Barral propose de créer un pôle France ; de prendre des jeunes filles et garçons, motivés et espoirs du tambourin.

Le Président souhaite que des joueurs de haut niveau s'occupent de ce pôle espoir, mais aussi des professionnels du sport seront sollicités.

Guy Castelbou indique qu'il faut suivre les jeunes sur deux ou trois ans.

Stéphan Coste souhaite que ces jeunes soient intégrés dans un championnat mais qu'ils puissent également jouer dans leurs clubs.

Lionel Charles et Bernard Barral lui répondent qu'il sera dur de faire jouer ensemble des jeunes de 11 ans et des filles de 15 ans.

Le Comité Directeur accepte la création de ce pôle France.

Assemblée Générale de la Fédération

Bernard Barral indique que l'Assemblée Générale aura lieu le samedi 1^{er} décembre à Gignac à 14h au centre culturel et qu'ensuite se déroulera l'inauguration des locaux, vers 18h30.

Organisation de la Fédération

Bernard Barral indique qu'il a contacté des personnes extérieures à la Fédération qui pourraient être intéressées pour s'impliquer au sein des commissions.

Il informe le Comité que Bernard Labarias n'a pas pu assister à cette réunion car il repart vers Mayotte mais qu'il sera de retour l'année prochaine et reprendra le poste de trésorier.

Le Président demande au Comité Directeur l'autorisation de contacter des personnes extérieures au Comité pour travailler dans les commissions. Il lance un appel aux personnes intéressées pour s'investir dans les différentes commissions.

Le Comité Directeur donne son autorisation pour que le Président fasse entrer de nouvelles personnes dans les commissions.

Licences jeunes

La ligue Languedoc Roussillon a demandé une précision au sujet des licences exigées pour son championnat Benjamin en salle.

Conformément au règlement fédéral, tout joueur participant à ce championnat, devra posséder une licence compétition pour la salle.

7 –Questions diverses :

Promotion du Tambourin

Pascal Fabre indique qu'il a rencontré des représentants de France 3 pour la promotion de la Coupe d'Europe.

Denis Clerc, journaliste de France 3, a contacté le club de Vendémian et réalisé un reportage qui a été diffusé à l'antenne.

Pascal indique qu'il faut garder l'idée d'intégrer les journalistes lors d'un prochain déplacement en Italie. Bernard Barral rappelle qu'il faut travailler les relations avec la presse.

Jacques Bousquet indique qu'il va rencontrer le directeur de la communication de Midi Libre ainsi que des responsables de la Gazette.

Il rappelle que les clubs doivent également s'investir dans les relations presse avec les correspondants locaux.

Coupe de France

Philippe Cazzani indique qu'il existe des problèmes de circulation lors de la semaine du 15 août et que certains joueurs ont éprouvé quelques difficultés pour arriver à l'heure lors des rencontres de coupe de France, cette semaine.

Pascal Fabre rappelle que cette date a été choisie justement parcequ'il y a du monde à cette période de l'été.

A ce sujet Bernard Barral demande un petit bilan de cette semaine.

Jacques Bousquet souligne que c'est une bonne chose et qu'il y a plus de public même si certaines équipes jouant à 18h se sont plaint de cet horaire.

Philippe Cazzani souhaite que les finales aient lieu le samedi.

Le Comité Directeur décide de maintenir le principe des phases finales sur une semaine lors de la prochaine édition.

Pascal Fabre indique qu'il n'y a eu aucun document de promotion de la Fédération (banderoles, plaquettes) à l'occasion de la Coupe de France.

Ce manquement justifie parfaitement la réorganisation souhaitée pour la Fédération et l'intégration de personnes motivées pour s'investir.

Règlement en salle

Gilbert Can fait la remarque que le règlement en salle n'est toujours pas fait alors que la saison en salle reprend dans un mois.

Bernard Barral lui répond qu'une commission salle a été créée et que celle-ci ne fonctionne pas du tout.

Tambourin d'Or

Bernard Barral et Paul Dô ont tenté de rencontrer le chanteur occitan Patric, organisateur du Tambourin d'Or à l'occasion de la dernière édition du début du mois.

Celui-ci n'a pas voulu les rencontrer malgré l'intervention de Robert Souchon.

Coupe d'Europe des Clubs

Paul Dô présente le bilan de la manifestation qui est équilibré suite aux différentes subventions obtenues.

Le repas des VIP a permis de réaliser un bénéfice d'environ 4000 €.

Incident

Bernard Barral indique qu'il y a eu un problème lors de la rencontre de Coupe de France Vendémian – Cournonsec. Il a été pris à parti par Jean Marie, Sylvain et Laurent Barriot qui l'ont insulté à l'issue de la partie suite à un fait de jeu durant la rencontre.

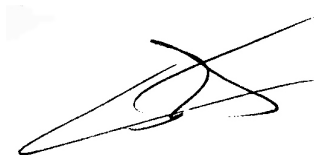
Le Président a souhaité informer le Comité Directeur de ce fait mais ne souhaite pas aller plus loin.

Pascal Fabre indique qu'il y a eu une erreur lors de la désignation des arbitres lors de certaines rencontres de Coupe de France où des clubs ont été arbitrés par leurs arbitres officiels.

Philippe Cazzani lui répond qu'il a désigné les seuls arbitres qui étaient disponibles.

Le Président fera un courrier au Président de Cournonsec.

Le Secrétaire Général Adjoint
Stéphan COSTE



Le Président
Bernard BARRAL



Document transmis à :

- tous les présidents de ligues, comités et clubs.
- tous les membres du Comité Directeur.